

Du Neuvième jour du mois de Janvier
mil huit cent quarante-un, à quatre heures du soir

No 3

ACTE DE NAISSANCE de Pierre Vitel
né le neuf
à Sept heures du soir fils légitime de
François Vitel
agé de Vingt six ans, profession de Limier

et de Françoise Olivier
âgée de Vingt six ans, profession de filandière
demeurant à Lambert

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'Enfant présenté a l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin

La déclaration de la naissance a été faite par
François Vitel père de l'enfant âgé
de Vingt six ans, profession de Limier
demeurant à Lambert

Premier témoin, François Gelin
âgé de vingt ans, profession de Laborant
demeurant à Lambert

Second témoin, François Rivet
âgé de Vingt un ans, profession de Laborant
demeurant à Lambert

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré refuser signer de ce acte

Suivent la loi

Constaté suivant la loi par moi Joseph Le Guen
maire Officier de l'Etat Civil soussigné

J. Le Guen